

Liberté Égalité Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 11 janvier 2021

ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES

Ô-DE-SELLE, SAULCHY-SOUS-POIX, BEAUCAMPS-LE-JEUNE ET BETTEMBOS

Des élections municipales partielles intégrales sont organisées les dimanches <u>31 janvier et 7 février 2021</u> au sein de la commune d'<u>Ô-de-Selle</u>. Ces élections se tiendront pour 19 sièges à pourvoir, à la suite de l'annulation totale des élections par jugement du tribunal administratif d'Amiens en date du 17 septembre 2020.

Des élections municipales partielles intégrales sont organisées les dimanches <u>14 et 21 février 2021</u> au sein de la commune <u>Saulchoy-sous-Poix</u>. Ces élections se tiendront pour 7 sièges à pourvoir, à la suite de l'annulation totale des élections par jugement du tribunal administratif d'Amiens en date du 29 septembre 2020.

Des élections municipales partielles complémentaires sont organisées les dimanches <u>14 et 21 février 2021</u> dans les communes de <u>Beaucamps-le-Jeune</u> pour 4 sièges à pourvoir suite à l'annulation partielle des élections par jugement du tribunal administratif d'Amiens en date du 29 septembre 2020 et de <u>Bettembos</u> pour 4 sièges à pourvoir.

Tout candidat doit préalablement déclarer sa candidature auprès de la préfecture.

Pour les communes de moins de 1000 habitants, la déclaration de candidature est déposée par le candidat ou son mandataire.

Pour les communes de 1000 habitants et plus, elle est déposée par la tête de liste ou son mandataire.

Cette formalité est obligatoire. Aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale, télécopie ou messagerie électronique, n'est admis. Le dépôt des candidatures se tiendra <u>sur rendez-vous</u> aux dates suivantes :

Ô-de-Selle:

- pour le premier tour : du lundi 11 au jeudi 14 janvier 2021 de 09h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, excepté le jeudi 14 janvier où les horaires sont fixés de 09h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00;
- pour le second tour : du lundi 1^{er} février 2021 de 09h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 au mardi 2 février 2021 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
 - Saulchoy-sous-Poix, Beaucamps-le-Jeune et Bettembos :
- pour le premier tour : du lundi 25 au jeudi 28 janvier 2021 de 09h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, excepté le jeudi 28 janvier 2021 de 09h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00;
- pour le second tour : du lundi 15 février 2021 de 09h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 au mardi 16 février 2021 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

1

Service communication et représentation de l'État

Tél: 03 22 97 81 48

Mél: pref-communication@somme.gouv.fr





Le dépôt aura lieu à la préfecture de la Somme, sise au 51 rue de la République à Amiens. La prise de rendez-vous doit être faite au numéro suivant : 03.22.97.83.49.

Les personnes amenées à se présenter pour déposer une candidature devront <u>obligatoirement porter</u> <u>un masque</u> et sont invitées à <u>se munir de leur stylo personnel</u>.

L'enregistrement des candidatures intervient lorsque le dossier est complet. Il est donc important que les candidats s'assurent de la complétude de leur dossier avant dépôt en préfecture.

Les imprimés nécessaires aux déclarations de candidature ainsi que l'ensemble des informations relatives à ces scrutins sont disponibles sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante :

• pour les communes de moins de 1000 habitants :

https://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete-elections/Elections/Elections-politiques/Elections-Municipales-Partielles/Candidatures-Communes-de-moins-de-1000-habitants

• pour les communes de 1000 habitants et plus :

https://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete-elections/Elections/politiques/Elections-Municipales-Partielles/Candidatures-Communes-de-1000-habitants-et-plus